

# DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DES ENTREPRISES

## DGPE

## NOS MISSIONS ET AMBITIONS

Nos missions principales sont d'accompagner et de soutenir les acteurs économiques pour favoriser la relance économique et la transition écologique des filières françaises.

A l'horizon 2020, nous avons l'ambition que les entreprises des filières agricole, agroalimentaire, forêt-bois, cheval et bioéconomie soient reconnues comme le moteur vert et innovant de l'économie française. Cela doit se traduire par l'augmentation de la production et des parts de marché des entreprises, la création de nouveaux produits, services et donc des emplois, enfin par le développement des exportations.

Nous poursuivons 4 objectifs stratégiques sur la période 2015 - 2020 :

- ▶ stimuler l'activité économique et l'emploi,
- ▶ stimuler la compétitivité des entreprises en améliorant leurs performances économiques et environnementales,
- ▶ renforcer la qualité du service rendu aux entreprises, filières et collectivités territoriales,
- ▶ créer un environnement de travail favorisant la responsabilisation, le travail collectif, le partenariat et l'engagement.

## NOS ATOUTS

La DGPE a de nombreux leviers et atouts. D'abord notre capacité à **fédérer, à mobiliser et à faire travailler ensemble nos partenaires**.

Nous bénéficions également d'une solide expertise dans de nombreux domaines, tels que l'économie, l'environnement, les négociations, ...

L'une de nos forces tient également en notre présence et **notre influence en Europe et dans le monde**.

Enfin, nous pouvons nous appuyer sur le pouvoir réglementaire et sur des ressources financières non négligeables : 10 milliards d'euros de crédits communautaires et 1,8 milliard d'euros de budget national.

Cette ambition, ces objectifs et ces ressources doivent ainsi nous permettre **d'être une direction au service des entreprises, des filières et des collectivités territoriales**, mais aussi et surtout une direction efficace, proactive, innovante, mobilisatrice et agile.

## NOS VALEURS ET NOS ENGAGEMENTS

Nous exerçons nos missions dans le respect des droits et obligations de la fonction publique. Nous nous attachons dans notre action quotidienne et dans les relations avec nos partenaires, à faire vivre les cinq valeurs suivantes :

### Audace

Nous explorons le champ des possibles et nous proposons plusieurs solutions adaptées et innovantes.

### Coopération

Nous partageons l'information et nous développons les approches collectives.

### Intégrité

Nous veillons à l'objectivité et à la transparence du processus de décision.

### Écoute

Nous favorisons le dialogue au sein de notre communauté de travail et avec nos partenaires.

### Engagement

Nous sommes disponibles et mobilisés pour atteindre nos objectifs

## NOTRE ORGANISATION

Elle s'articule autour de 2 délégations et 4 services.

La **Délégation ministérielle aux entreprises agroalimentaires** constitue une interface avec les partenaires extérieurs, les représentants professionnels, les entreprises, en complémentarité et appui des services.

La **Délégation ministérielle aux outre-mer** coordonne et met en œuvre les politiques ultramarines pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. Elle travaille en étroite relation avec les services de la direction générale, les autres services de notre ministère, l'Odeadom et les autres départements ministériels.

Le **service Développement des filières et de l'emploi** regroupe toutes les filières de productions agricoles, agroalimentaires, cheval, forêt – bois et bioéconomie. Il travaille avec les entreprises de l'amont à l'aval et valorise la diversité des filières.

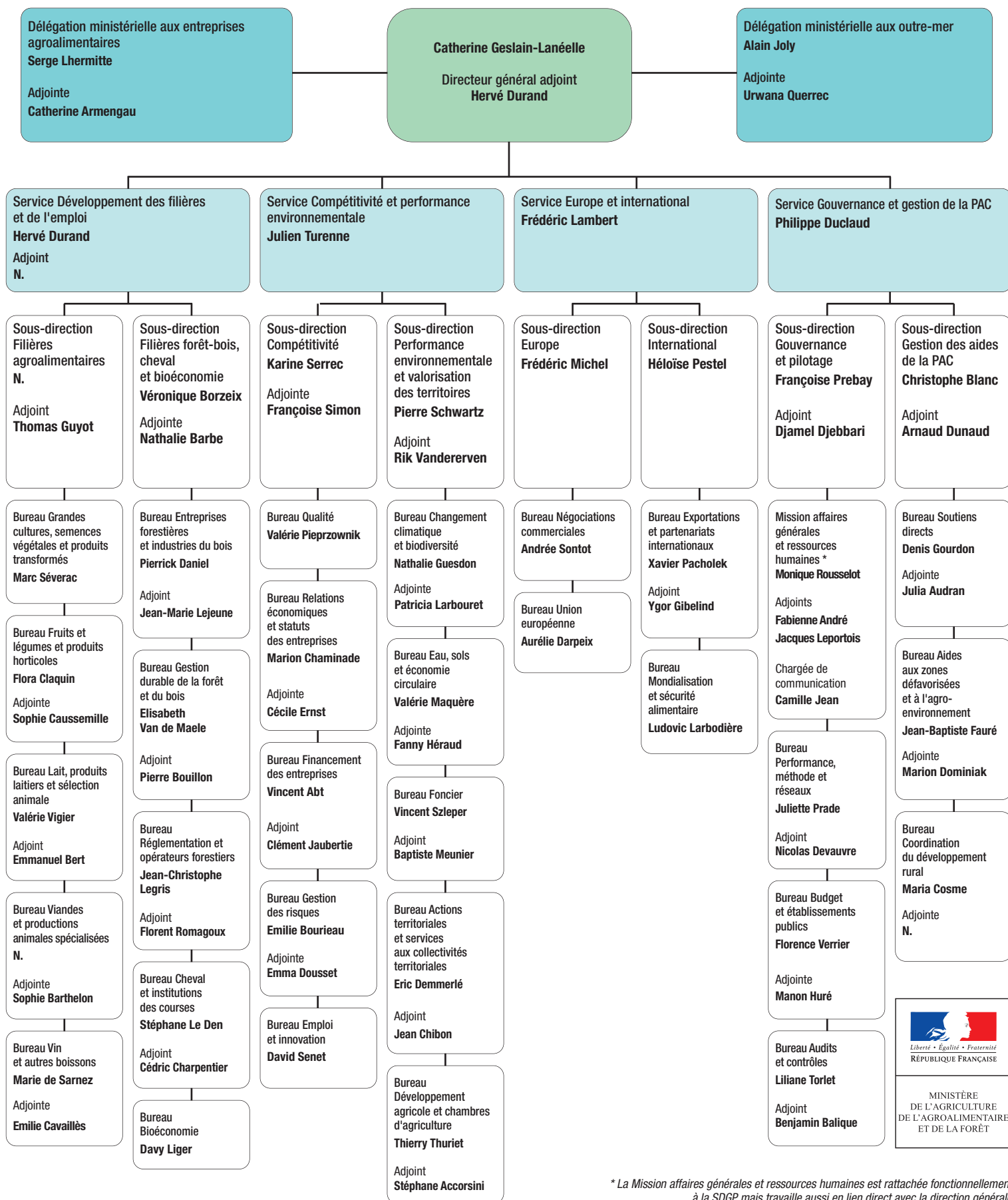
Le **service Compétitivité et de la performance environnementale** regroupe l'ensemble de nos activités au service des filières, des territoires et des acteurs locaux. Il vise à améliorer la visibilité des services offerts aux acteurs économiques, à assurer une cohérence d'approche entre filières et à combiner systématiquement performances économiques et environnementales, trop longtemps opposées.

Le **service Europe et international** a pour objectifs de mieux tirer parti de l'intégration européenne et de la mondialisation de l'économie française, de conquérir de nouvelles parts de marché en Europe et dans le reste du monde, et d'influencer les processus de décision en Europe et au niveau mondial pour promouvoir les intérêts économiques de la France.

Le **service Gouvernance et de la gestion de la PAC** a pour missions principales d'éliminer les risques de corrections financières, de sécuriser les dépenses, d'améliorer notre fonctionnement interne, en favorisant l'innovation, le travail en réseau et l'expérimentation.

## NOS PRIORITÉS POUR L'ANNÉE 2017

- ▶ Veiller au respect du calendrier de versement des aides de la PAC 2016 (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> pilier) et assurer un pilotage de la gestion 2017 permettant de garantir visibilité, partage de l'information, respect des calendriers et sécurisation des paiements.
- ▶ S'assurer de la prise en compte dans les dispositifs mis en œuvre par les Régions des orientations stratégiques de l'État et appuyer les nouvelles Régions dans l'exercice de convergence de leurs programmes de développement rural.
- ▶ Renforcer l'action collective au sein des filières de l'amont à l'aval pour améliorer le fonctionnement de la chaîne de valeur et la valorisation des produits, accompagner la transition écologique et stimuler l'innovation.
- ▶ Définir et mettre en œuvre la feuille de route du MAAF pour déployer la stratégie climat dans les secteurs agricole, agroalimentaire et forestier en vue de renforcer les actions d'atténuation et la résilience des entreprises.
- ▶ Définir, valider et mettre en œuvre les actions et les indicateurs associés pour combiner les performances économiques et environnementales des entreprises en mobilisant les services déconcentrés, les opérateurs de l'État et nos partenaires.
- ▶ Soutenir l'investissement et l'innovation dans la filière forêt/bois pour accroître la mobilisation du bois et sa valorisation.
- ▶ Piloter la déclinaison nationale de la réforme des zones défavorisées simples afin de disposer d'un cadre national révisé et validé pour la fin 2017.
- ▶ Actualiser le plan stratégique d'influence du MAAF à l'international et dans l'Union européenne, en intégrant notamment les réflexions sur la PAC 2020 et les conséquences du Brexit.
- ▶ Élaborer et mettre en œuvre avec nos partenaires le plan d'action stratégique du MAAF à l'export pour développer nos exportations.
- ▶ Piloter les moyens budgétaires, la performance et le réseau des partenaires (services déconcentrés, opérateurs) pour accroître l'efficacité des dépenses publiques.
- ▶ Mettre en œuvre la charte des valeurs et des engagements de la DGPE et poursuivre l'amélioration de la gestion des ressources humaines et des parcours professionnels.
- ▶ Faire évoluer nos méthodes de travail afin de renforcer le partage d'information, de susciter et soutenir les méthodes de travail innovantes et de favoriser les démarches prospectives.



\* La Mission affaires générales et ressources humaines est rattachée fonctionnellement à la SDGP mais travaille aussi en lien direct avec la direction générale

